

ARRÊTÉ N° **1 / 0 0 3 4 3 6**/ MINFOPRA / DU **0 3 MAI 2019**

portant ouverture d'un concours pour le recrutement de **quarante (40) élèves** au cycle « A » de la Division des Régies Financières de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), au titre de l'année académique 2019/2020.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,

- VU la Constitution ;
 VU la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des établissements publics ;
 VU le décret n° 75/776 du 18 décembre 1975 portant statut particulier des fonctionnaires du corps des Régies Financières et ses divers modificatifs subséquents ;
 VU le décret n° 84/157 du 18 avril 1984 portant statut particulier des corps des fonctionnaires des Prix, Poids et Mesures et ses divers modificatifs subséquents ;
 VU le décret n°77/196 du 23 juin 1977 portant statut particulier du corps des fonctionnaires de la Comptabilité-Matières ;
 VU le décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant statut général de la Fonction Publique de l'Etat, ensemble les textes modificatifs subséquents ;
 VU le décret n° 2000/696/PM du 13 septembre 1994 fixant le régime général des concours administratifs ;
 VU le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement et ses divers modificatifs subséquents ;
 VU le décret n° 2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
 VU le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
 VU le décret n° 2018/240 du 09 avril 2018 portant réorganisation de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM),

ARRÊTE :

Article 1^{er}: (1) Un concours pour le recrutement de **quarante (40)** élèves au cycle "A" de la Division des Régies Financières de l'ENAM, est ouvert pour le compte de l'année académique 2019/2020.

(2) Les places disponibles au concours sont réparties ainsi qu'il suit :

SECTION	Nombre de places		
	Candidats externes	Candidats internes	TOTAL
Prix, Poids et Mesures	15 (quinze)	5 (cinq)	20
Comptabilité-Matières	15 (quinze)	5 (cinq)	20



SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
001608	02 MAI 2019
PRIME MINISTER'S OFFICE	

(3) Le programme dudit concours est joint en annexe.

(4) Le choix des sections sera effectué par les candidats au moment du dépôt des dossiers.

Article 2 : Peuvent faire acte de candidature, les Camerounaises et Camerounais sans distinction de langue (français ou anglais), remplissant les conditions suivantes :

(1) Pour les candidats externes :

- réunir les conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics et celles édictées par le Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat ;
- être titulaire d'une Licence de l'Enseignement Supérieur au Cameroun y compris les licences professionnelles en sciences juridiques, en sciences économiques, en sciences sociales et en management, ou d'un diplôme délivré par une université étrangère et reconnu équivalent par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- être âgé de trente-deux (32) ans au plus, au 1^{er} janvier 2019.

N.B. : Les personnels fonctionnaires ne sont pas autorisés à faire acte de candidature en tant qu'externes.

(2) Pour les candidats internes :

- être fonctionnaire de la catégorie « B » des corps de l'Administration Générale, du Travail, des Affaires Sociales, des Prix Poids et Mesures, des Régies Financières, justifiant d'une ancienneté de 05 ans au moins dans le grade au 1^{er} janvier 2019;
- être âgé de quarante-cinq (45) ans au plus, au 1^{er} janvier 2019.

Article 3 : (1) Les fiches d'inscription seront téléchargées sur le site web de l'ENAM (www.enam.cm)

(2) Les droits d'inscription au concours s'élèvent à quinze mille (15 000) francs CFA ; pour les candidats externes et à vingt-cinq mille francs (25 000 FCFA) pour les candidats internes.

(3) Les candidats s'acquittent de leurs droits d'inscription en espèces contre quittance:

- auprès de l'Agent Comptable de l'ENAM pour ceux qui déposent leurs dossiers à Yaoundé ;
- auprès des Délégués Régionaux de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative pour les autres.

(4) Les candidats peuvent déposer leurs dossiers contre récépissés directement à l'ENAM ou auprès des Délégations Régionales de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, à l'exception de celle du Centre.

(5) Les dossiers de candidatures doivent parvenir à l'ENAM ou aux Délégations Régionales de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative au plus tard le **vendredi 07 juin 2019**, délai de rigueur.

(6) Les dossiers de candidature visés à l'alinéa (5) ci-dessus comprennent les pièces suivantes :

- Une fiche d'inscription timbrée à mille (1000) francs préalablement téléchargée sur le site web de l'ENAM (www.enam.cm) ;
- une copie certifiée conforme du diplôme requis ;
- une attestation de présentation de l'original du diplôme signée par le Gouverneur de Région ou le Préfet ;
- une attestation de présentation de l'original du Baccalauréat ou de tout autre diplôme ayant permis l'accès à l'enseignement supérieur signé par le Gouverneur de Région ou le Préfet ;
- une quittance des droits d'inscription délivrée par l'Agent Comptable de l'ENAM pour les candidats déposant leurs dossiers à Yaoundé, ou par le Délégué Régional de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative compétent pour les autres candidats ;
- un bulletin N° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois à la date de dépôt du dossier ;
- un certificat médical datant de moins de trois (3) mois à la date de dépôt du dossier, signé par un médecin de l'Administration ;
- une copie certifiée conforme de l'acte de naissance, manuscrite ou dactylographiée signée par une autorité administrative ou municipale ;

NB : Tout dossier incomplet ou comportant des pièces jugées fausses ou falsifiées sera rejeté.

(7) Les listes des candidats autorisés à concourir seront publiées par voie d'affichage à l'ENAM au plus tard le **lundi 10 juin 2019**. La publication de ces listes tient lieu de convocation.

Article 4 : (1) Les épreuves écrites d'admissibilité, qui auront lieu au **centre unique de Yaoundé**, se dérouleront aux dates et heures ci-après :

a) Epreuves communes à toutes les sections

- Culture générale:

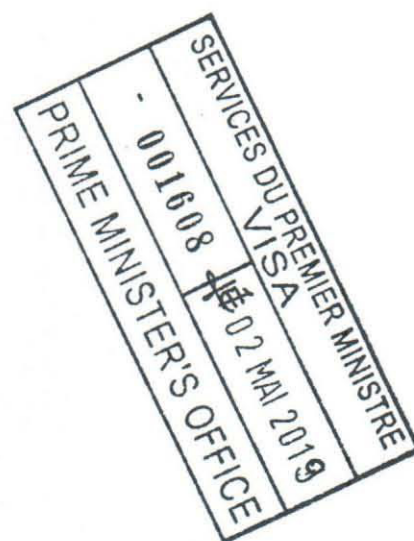
- * durée : 4 heures, coeff. 03 ;
- * date : samedi 15 juin .2019 de 7H 30 à 11H 30.

- Droit constitutionnel :

- * durée : 4 heures, coeff. 04 ;
- * date : samedi 15 juin 2019, de 13H 00 à 17H 00.

- Economie générale :

- * durée : 4 heures, coeff. 04 ;
- * date : dimanche 16 juin 2019, de 07H 30 à 11H 30.



b) Epreuves de spécialité

* durée: 4 heures, coeff 5

* date : dimanche 16 juin 2019, de 13H 00 à 17H 00

- Comptabilité-Matières

- Epreuve de comptabilité générale

- Section Prix, Poids et Mesures

- Epreuve de Statistiques et Econométrie

(2) L'heure limite d'accès dans les salles est fixée à 07H 00 pour les épreuves du matin, et à 12H 30 pour les épreuves de l'après-midi.

Article 5 : Les épreuves orales d'admission auront lieu à Yaoundé (ENAM). Elles comportent :

- un grand oral : coeff. 2
- un oral de langue : coeff. 2

Article 6 : Les récépissés de dépôt de demandes de cartes nationales d'identité datant de moins de trois (03) mois à la date de clôture des inscriptions aux concours ne seront pas acceptés.

Article 7 : Toute fraude constatée avant, pendant ou après le déroulement du concours sera sanctionnée conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8 : Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

YAOUNDE, LE **03 MAI 2019**

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
- 001608	02 MAI 2019
PRIME MINISTER'S OFFICE	

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE



JOSEPH LE

**PROGRAMME DU CONCOURS D'ENTREE A L'ENAM
CYCLE « A » DE LA DIVISION DES REGIES FINANCIERES AU TITRE
DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2019/2020**

I- EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

A- CULTURE GENERALE

- Littérature, philosophie, histoire contemporaine ;
- Evolution scientifique et technologique ;
- Civilisation ;
- Arts et culture ;
- Les minorités
- Genre et développement ;
- Intégration régionale;
- Géopolitique, géostratégie.

B- DROIT CONSTITUTIONNEL

1- Droit constitutionnel et institutions politiques

a- Etat : définition, éléments constitutifs

b- Nation : Définition, éléments constitutifs

c- La constitution

- Le préambule : son contenu, sa valeur juridique ;
- L'élaboration de la constitution ;
- Le pouvoir constituant ;
- L'adoption de la constitution ;
- Les révisions constitutionnelles.

d- Le citoyen (statut, participation)

e- Les systèmes électoraux

- Le système majoritaire ;
- Le système proportionnel ;



- Le système électoral camerounais (appliqué aux élections présidentielles et aux élections législatives).

f- Les partis politiques

- Origine ;
- Différents systèmes (unique, bipartisme, multipartisme) ;
- Différents types (masse, cadre) ;
- Rôle ;
- Fondement.

g- Le pouvoir politique

- Légalité, légitimité ;
- Rôle.

h- Les systèmes politiques

- Etats-Unis ;
- Grande Bretagne ;
- France ;
- Cameroun.



2- Droit administratif et institutions administratives

a- L'administration d'Etat

- L'Administration centrale (la Présidence de la République, les Services du Premier Ministre, les Départements ministériels) ;
- La déconcentration.

b- Les collectivités locales

- La commune (organisation, fonctionnement) ;
- La décentralisation ;
- Le contrôle hiérarchique et le contrôle de tutelle ;
- Les enjeux de la régionalisation.

c- Les fonctions administratives :

- organisation administrative et politique de l'Etat
 - La police administrative (autorités, buts, contrôle des mesures de police);

d- La justice administrative

- Organisation ;
- Fonctionnement.

3- Finances publiques

C- ECONOMIE

1- Microéconomie

a- Principes de microéconomie

- Etude du marché : l'offre et la demande ;
- Le comportement du consommateur ;
- Le comportement du producteur et la théorie de la production ;
- Les coûts à court et long terme ;
- La fonction de production ;
- La théorie des prix en situation de concurrence pure et parfaite : équilibre à court et long terme ;
- La théorie des prix en situation de monopole pur : équilibre à court et long terme ;
- La concurrence monopolistique ;
- Les marchés d'oligopole.

b- Microéconomie appliquée

- Entreprises industrielles et commerciales au Cameroun : problèmes spécifiques de gestion ;
- Prélèvements fiscaux et conséquences dans une branche en situation de concurrence pure et parfaite : effets à court et long terme. Conséquences dans une situation de monopole ;
- Problèmes soulevés par l'institution du contrôle des prix et des quantités dans des situations de concurrence et de monopole ;
- Politiques sectorielles.

2- Macroéconomie

a- Le triptyque revenu/épargne/consommation

- Détermination du revenu national
 - La fonction du revenu national ;
 - La fonction d'investissement ;
 - Le modèle revenu/dépense ;
 - Le multiplicateur : principes et limites ;
- La variation du niveau de revenu



- L'accélérateur ;
- L'oscillateur.

b- Les modèles d'équilibre et de déséquilibre macroéconomiques

- Le modèle IS-LM
 - Principes et fonctionnement ;
 - Implications.
- La relation entre l'inflation et le chômage
 - La courbe de Philip ;
 - Problèmes posés aux théories keynésienne et néoclassique.
- L'équilibre avec rationnement
 - Chômage keynésien ;
 - Chômage classique ;
 - Portée des modèles.
- Le renouveau de l'analyse néoclassique par l'introduction des anticipations
 - Formation des anticipations ;
 - Conclusions de l'analyse.

c- Les programmes d'ajustement structurel

- Fondements théoriques ;
- La recherche des équilibres internes et externes ;
- La relance économique.

3- Economie monétaire

a- Monnaie et masse monétaire

- Définition, fonctions et propriétés de la monnaie ;
- Les agrégats monétaires ;
- La masse monétaire, composition et contreparties.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
- 001608	02 MAI 2019
PRIME MINISTER'S OFFICE	

b- L'offre et la demande de la monnaie

- Les déterminants de la demande de la monnaie ;
- Les déterminants de l'offre de la monnaie

c- Les institutions financières

- La banque centrale ;
- Les banques commerciales ;
- Les autres institutions ;
- Le trésor.



d- Le marché monétaire et le marché financier

- Les acteurs et les mécanismes ;
- Le marché interbancaire et le marché ouvert ;
- Le rôle de la banque centrale ;
- Les acteurs et l'organisation du marché financier ;
- La bourse des valeurs ;
- Les nouveaux instruments financiers.

e- La politique monétaire

- Les objectifs et les instruments de la politique monétaire ;
- La politique du taux d'escompte ;
- La politique d'open-market ;
- La politique des réserves obligatoires ;
- La sélectivité et l'encadrement du crédit ;
- Les limites de la politique monétaire dans la zone franc ;
- Le financement international du développement ;
- L'endettement des pays en développement.

f- Population et développement

- La croissance démographique dans les pays en développement ;
- La croissance démographique optimale ;
- Education, santé et développement ;
- Démocratie et développement.

g- Economie internationale

- Les théories de l'échange international ;
- Productivité du travail et avantage comparatif : le modèle ricardien ;

- Ressources et échange : le modèle Heckscher-Ohlin ;
- Modèle standard des échanges ;
- Economie d'échelle, concurrence imparfait et commerce internationale ;
- Les politiques commerciales internationales
- Le protectionnisme ;
- Le libre – échange ;
- Les politiques commerciales dans les pays en voie de développement ;
- Organisation Mondiale du Commerce et Mondialisation des échanges ;
- L'intégration économique ;
- La politique de change
- Comptabilité nationale et balance des paiements ;
- Régimes de change et détermination du taux de change ;
- Le système monétaire international ;
- Les zones monétaires.

D- COMPTABILITE GENERALE

a- Généralités

b- Analyse comptable des opérations

c- Comptabilité des entreprises industrielles

d- Traitement des opérations spécifiques

e- Travaux de fin d'exercice

f- Comptabilité analytique

g- Analyse financière

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
001608	02 MAI 2019
PRIME MINISTER'S OFFICE	

E- STATISTIQUES/ECONOMETRIE

1- Statistiques

- Eléments d'analyse combinatoire
- Généralités sur la notion de probabilité
- Variable aléatoire à une dimension
- Variable aléatoire à deux dimensions
- Fonctions de variables aléatoires à une dimension
- Caractéristiques d'une variable aléatoire
- Quelques lois d'usage courant
- Echantillon
- Estimation

- Théorie des tests
- 2- Econométrie**

- Modèle de régression linéaire simple
- Modèle de régression linéaire multiple
- L'autocorrélation des termes d'erreur
- L'hétéroscédasticité
- La multi colinéarité

II – EPREUVES ORALES D'ADMISSION

A- GRAND ORAL

Entretien avec un jury dont la finalité est de déceler la personnalité du candidat et ses prédispositions à être au service de l'Etat et du citoyen.

B- ORAL DE LANGUE

Entretien avec un jury, en français pour les anglophones et en anglais pour les francophones.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
001608	102 MAI 2019
PRIME MINISTER'S OFFICE	